



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 14 août 2025, les règlements suivants:

- *Adoption du règlement 401-3 concernant la rémunération du personnel électoral.*
- *Adoption du règlement 471 relatif à l'installation, l'entretien et l'utilisation de compteur d'eau sur le territoire de la municipalité de Napierville.*

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlements.

Ces règlements entreront en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 21 août 2025.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière